

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (GHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times.

Distance: d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110, m800 . . . (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand, 144,700 m., (32 lieues) parc. en 5 h. 40 m.

FRANCE. — Paris, le 15 novembre.

Le Journal des Débats revient aujourd'hui sur la question de l'évacuation d'Ancone et il insiste sur la nécessité où se trouvait le gouvernement de retirer ses troupes du moment où le gouvernement autrichien retirait les siennes.

NOUVELLES D'ESPAGNE. Madrid, 8 novembre.

Aujourd'hui S. M. Isabelle II et son auguste mère sont sorties du Palais Royal à deux heures de l'après-midi pour se rendre au palais du congrès national.

HOLLANDE.

On mande de Francfort, 12 novembre, au Handelsblad qu'on a fait récemment une inspection minutieuse de la forteresse de Mayence, mais qu'on ne doit pas y voir un symptôme de guerre.

BELGIQUE — Bruxelles, le 16 novembre.

Hier, le roi a reçu la députation du sénat chargée de lui présenter l'adresse en réponse au discours du trône.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Addition à la séance du 15 novembre. — M. le ministre des finances monte à la tribune et présente les budgets des recettes et dépenses pour l'exercice 1839.

LIÈGE, LE 17 NOVEMBRE.

La cour d'assises vient de clôturer, il y a quelques jours, les séances du 4^e trimestre de 1838. C'est la seconde session à laquelle a pris part le jury.

Les revenus publics sont de plus en plus satisfaisants pour couvrir toutes les dépenses, et les ressources extraordinaires que la précédente législature accorda généralement à mon gouvernement pour combler le déficit existant, n'ont pas encore été réalisées.

Après la lecture de ce discours, la session des Cortes de 1838 a été déclarée ouverte, et LL. MM. sont retournés au palais. Le peuple s'était porté sur leur passage et a manifesté le plus vif enthousiasme.

Le correspondant de La Haye du Handelsblad confirme que la France a refusé de se ranger à l'opinion des autres puissances quant aux 24 articles, et que de plus elle a présenté de nouvelles observations sur la dette.

Le budget du ministère des finances diffère peu de celui de l'année actuelle.

Il vous est demandé 21,000 fr. de plus que pour 1838, afin de mieux assurer encore la repression de la fraude en matière de douane.

En résumé les voies et moyens de 1839 sont évalués à 99,527,856 00 francs.

Les dépenses présumées s'élevant à 99,502,982 37

Il y aura un excédant de recette de 24,875 63

Les comptes définitifs pour 1834 et provisoires pour 1835 et 1836, renvoyés par la cour des comptes, seront immédiatement imprimés avec les observations de ce corps.

En terminant, le ministre appelle aussi la sollicitude de la chambre sur la discussion du projet de loi relatif à la fabrication de la monnaie d'or qui a été présenté dans la dernière session.

La cour d'assises vient de clôturer, il y a quelques jours, les séances du 4^e trimestre de 1838. C'est la seconde session à laquelle a pris part le jury.

Une opinion bien arrêtée sur les services que le jury est désormais appelé à rendre au pays; en effet nous ne possédons pas encore toutes les données que l'expérience seule peut fournir.

Les efforts du gouvernement ont toujours tendu à conserver cet équilibre; et cependant bien des réductions d'impôts ont été faites depuis l'époque de la révolution et ont allégé le fardeau supporté par les contribuables.

Les comptes définitifs pour 1834 et provisoires pour 1835 et 1836, renvoyés par la cour des comptes, seront immédiatement imprimés avec les observations de ce corps.

En terminant, le ministre appelle aussi la sollicitude de la chambre sur la discussion du projet de loi relatif à la fabrication de la monnaie d'or qui a été présenté dans la dernière session.

La cour d'assises vient de clôturer, il y a quelques jours, les séances du 4^e trimestre de 1838. C'est la seconde session à laquelle a pris part le jury.

Une opinion bien arrêtée sur les services que le jury est désormais appelé à rendre au pays; en effet nous ne possédons pas encore toutes les données que l'expérience seule peut fournir.

Les efforts du gouvernement ont toujours tendu à conserver cet équilibre; et cependant bien des réductions d'impôts ont été faites depuis l'époque de la révolution et ont allégé le fardeau supporté par les contribuables.

Les comptes définitifs pour 1834 et provisoires pour 1835 et 1836, renvoyés par la cour des comptes, seront immédiatement imprimés avec les observations de ce corps.

En terminant, le ministre appelle aussi la sollicitude de la chambre sur la discussion du projet de loi relatif à la fabrication de la monnaie d'or qui a été présenté dans la dernière session.

Certes il n'entre pas dans notre pensée de ne considérer comme bonnes que les déclarations de culpabilité; loin de nous une telle pensée; mais quand on réfléchit au nombre affligeant d'acquittements scandaleux prononcés par l'ancien jury, quand on réfléchit aux formes protectrices qui accompagnent les accusés jusqu'à la barre de la cour d'assises, et enfin à la circonspection qui préside aux arrêts de mise en accusation, on doit se dire que bien peu d'innocents sont livrés à la justice criminelle, et que s'il arrive que le jury parfois doit reculer devant une déclaration de culpabilité parce qu'il ne trouve pas au procès ces preuves qui satisfont la raison et la conscience, il est bien rare qu'il puisse proclamer dans son cœur l'innocence de celui qu'il vient d'acquiescer de l'accusation. Il faut conclure de là que les modifications apportées à nos institutions criminelles par la nouvelle loi sur le jury, en amenant une diminution notable dans les acquittements, ont produit des résultats auxquels chacun doit applaudir, et qui sont de nature à réconcilier avec le jugement par jurés, beaucoup de bons esprits, qui jusqu'à présent l'avaient regardé comme inconciliable avec l'administration d'une bonne justice criminelle. Il faut convenir aussi qu'il ne pouvait pas en être autrement; le soin qu'a pris le législateur d'épurer la liste des jurés, l'élimination de cette multitude de conseillers communaux, que leur peu d'instruction ou d'intelligence rendait impropres aux fonctions importantes que la loi leur déferait, et qui, appelés sur les bancs du jury, étaient beaucoup plus occupés de la solennité et de l'appareil imposant de la justice, que des faits dont l'appréciation leur était soumise, enfin la mission confiée aux tribunaux et ensuite aux cours de choisir les jurés dans les classes de la société qui offrent le plus de garanties sous le rapport des lumières, tout concourt à améliorer l'institution, et à faire du jury une véritable magistrature, qui sans cesse renouvelée, se présente à l'accusation comme à la défense avec une attention toujours soutenue, et n'a pas le temps de se blaser, si nous pouvons nous exprimer ainsi, sur l'importance des débats criminels.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Différentes réunions d'électeurs ont eu lieu, ces jours derniers, pour s'entendre sur le choix de trois nouveaux conseillers communaux, en remplacement de MM. Janne, Lefebvre et Closset. Les opinions ont été partagées. Voici les différentes listes des candidats qui ont obtenu plus ou moins de voix, d'après ce qu'on nous a rapporté, dans les diverses assemblées préparatoires, tenues dans le courant de cette semaine :

- 1^{re} liste.
 - 1^o M. Nagelmackers-Lepage.
 - 2^o M. Lhoest, armurier.
 - 3^o M. Mouton-Wery, brasseur.
- 2^{me} liste.
 - 1^o M. Nagelmackers-Lepage.
 - 2^o M. Aerts, avoué à Liège.
 - 3^o M. Mouton-Wery.
- 3^e liste.
 - 1^o M. Nagelmackers-Lepage.
 - 2^o M. Delrez, négociant.
 - 3^o M. Aerts, avoué.
- 4^e liste.
 - 1^o M. Delrez, négociant.
 - 2^o M. Aerts, avoué.
 - 3^o M. Dognée-Devillers, avocat.
- 5^e liste.
 - 1^o M. Nagelmackers-Lepage.
 - 2^o M. Vanorle, aîné.
 - 3^o M. Picard, négociant.

Il nous est impossible d'examiner et de discuter les titres de tous ces candidats dont aucun, jusqu'à présent, n'a rempli des fonctions administratives, proprement dites. Nous ne pouvons donc rien préjuger de leur capacité. Quant à leurs opinions politiques, nous n'offrons pas, à un égal degré, les garanties que nous voudrions trouver dans chacun d'eux. Il en est un surtout, même parmi ceux qui paraissent avoir le plus de chances, dont nous nous défierions. Signataire de la liste de souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange, il s'est associé à une démonstration anti-nationale, qui a provoqué de déplorables pillages.

Or, convient-il dans un moment de crise politique semblable à celui où nous nous trouvons, à la veille peut-être d'une guerre avec la Hollande, d'envoyer à la représentation communale des hommes appartenant, par leurs antécédents, à un parti qui relève aujourd'hui la tête avec plus d'audace que jamais, et ne cesse, depuis quelque temps, d'appeler, sur la Belgique, le double fléau de la guerre civile et de l'invasion étrangère ?

C'est par erreur que la note publiée hier sur le mode de faire l'élection de trois membres du conseil communal, a été présentée par quelques journaux comme émanant du collège des bourgeois et échevins.

Ce collège estime au contraire qu'il n'y a pas de motifs plausibles pour diviser l'élection en deux opérations distinctes, et que ce n'est qu'après l'élection consommée qu'il pourra être question du point de savoir lequel des trois conseillers nommés sortira avec les membres de la première série en 1840.

Nous sommes invités à publier cette opinion qui a reçu l'assentiment des membres du bureau principal.

Les journaux de Paris s'occupent du discours du roi des Belges. Voici en quels termes s'expriment le *Courrier Français*, le *Constitutionnel* et le *Tems* :

Courrier Français. — Le discours d'ouverture des chambres belges ne change rien, n'ajoute rien à ce qu'on savait. Le roi a seulement confirmé les bruits répandus sur les obstacles qui continuent de s'opposer à un arrangement définitif; il a annoncé ce fait de manière à donner à penser qu'il n'attendait pas une solution pacifique aux difficultés qui durent depuis si longtemps, et qu'il était disposé à accepter toutes les conséquences de son refus de se soumettre aux arrangements qu'on voudrait lui imposer. Cette tendance belliqueuse du discours a acquis tous les caractères d'une déclaration énergique par l'enthousiasme avec lequel elle a été accueillie, par les transports longtemps prolongés qui ont salué l'expression des sentiments nationaux que les Belges se trouvent heureux d'entendre sortir de la bouche royale. Ce n'est point là un de ces effets oratoires que l'on voit assez souvent se reproduire dans les assemblées nombreuses; de telles manifestations portent un caractère à part.

L'auditoire a compris au discours du roi que ce prince aurait peut-être besoin que son courage fût appuyé par le patriotisme national, et ces applaudissements prononcés, nous dirons presque frénétiques, ont semblé lui dire : « Nous vous soutiendrons; défendez la dignité du pays; ne consentez à rien de ce qui le réprouve, et comptez sur nous; nos cœurs, nos bras, notre sang ne vous manqueront pas. C'est sans doute ainsi que Léopold l'a compris, autant qu'on peut en juger par la profonde émotion dont il a paru pénétré; ce sont là de ces scènes, qui laissent une profonde impression dans les souvenirs d'un peuple.

Le *CONSTITUTIONNEL*. — La session belge s'est ouverte mardi, 15, par un discours du roi Léopold, qui a excité, surtout dans la partie qui traite des décrets de la Hollande, les plus vives sympathies. Le roi des Belges annonce que les intérêts de son pays seront défendus avec PERSÉVÉRANCE ET COURAGE. Si, aux prises avec le roi Guillaume, le plus enclin des monarches de l'Europe, le gouvernement belge persiste dans sa résolution de ne rien céder, on peut regarder comme plus que jamais éloignée de toute solution, la question qui précède si vivement la conférence.

Le *TEMPS*. — Le discours du Roi Léopold est laconique, mais expressif dans la partie qui concerne l'arrangement des différends de la Belgique avec la Hollande. Le Roi n'a en vue que les intérêts et les droits du peuple belge; il les défendra avec PERSÉVÉRANCE et COURAGE.

Persévérance signifie qu'il existe des projets d'attaque aux intérêts belges, c'est-à-dire à l'intégrité du territoire et à la question financière, et que le gouvernement est fermement résolu à ne pas céder à ces attaques.

Courage veut dire que rien ne coûtera pour repousser la force par la force, s'il est nécessaire. En un mot, la Belgique, comme nous l'avons prévu, déclare implicitement par la bouche de son roi qu'elle ne transigera ni sur la question territoriale, ni sur la question de la dette.

Les paragraphes qui concernent l'entretien de l'armée sur le pied de guerre sont le corollaire de cette énonciation digne et vigoureuse. Le roi des Belges s'étend avec complaisance sur la force et les progrès de cette armée. On voit qu'il est tout prêt à faire un appel à son dévouement pour appuyer, au besoin, de généreuses dispositions. Ce langage est tout ce qu'on pouvait désirer, en tenant compte de la réserve diplomatique. S'il renferme des sous-entendus, ils sont incontestablement en harmonie avec le vœu public. C'est ce que prouvent les acclamations unanimes et prolongées qui ont répondu au discours royal, et qui semblaient en compléter la pensée.

La lice est ouverte; espérons que les députés belges sauront défendre sans bruit, sans jactance, mais victorieusement, l'honneur et l'intégrité de leur pays.

Nous apprenons que par lettres patentes en date récente, le roi a daigné conférer le titre de baron, pour eux et leurs descendants, à MM. E. de Moreghem et Deman d'Hobruge, sénateurs.

Les décorés de la Légion d'honneur à Bruxelles, ont remis aujourd'hui à la chambre une pétition pour récupérer leurs traitements retenus par le syndicat hollandais, et qui devront être portés en compte à la liquidation entre les deux pays.

L'affaire du sieur Riez sera appelée lundi prochain devant le tribunal correctionnel de Louvain; plus de quarante témoins, tous négociants, spéculateurs et agents de change, tant de Bruxelles que d'Anvers, ont été cités pour cette affaire; il est probable que les débats de ce procès dureront plusieurs jours et dans cette prévision les opérations en primes qui ont été négociées hier et aujourd'hui au 19/20 seront résiliables à Louvain.

M. Tarte, procureur du roi à Louvain, remplira les fonctions du ministre public et MM. Defresne et Roussel sont chargés de la défense de M. Riez.

THÉÂTRE. — La semaine qui vient de s'écouler, n'a guère été plus fertile en plaisirs dramatiques que la précédente: des trois opéras joués au grand théâtre (nous avons déjà parlé de la représentation de lundi au Gymnase), aucun n'a marché convenablement.

M. Leroyer, notre nouveau baryton, faisait son premier début, dimanche dans le rôle de Figaro du *Barbier*; cet artiste nous paraît avoir l'habitude de la scène, et sa voix, sans être des plus fraîches, ne nous a pas paru mauvaise: du reste, attendons avant de juger. M. Loréan, sous les traits du comte Almaviva, nous a donné de nouvelles preuves de son inexpérience: ce jeune artiste vocalise passablement, mais phrase mal. Nous croyons que ce défaut provient de ce qu'il ne sait pas respirer à propos. Il importe lorsque l'on veut bien chanter et surtout donner de l'expression à un air, de régler d'avance les endroits où l'on s'arrêtera pour respirer; nous avons souvent vu des maîtres de musique, avant de donner un morceau à étudier, le partager et indiquer par un signe, chaque passage où ils jugent à propos de faire reprendre haleine; c'est un moyen dont, nous en sommes sûrs, M. Loréan aurait à se louer, s'il l'employait. M. Hermann a chanté le rôle de Bazile pour la première fois; nous croyons qu'il ne le savait pas encore entièrement. C'est un défaut dont nous avons par fois à nous plaindre; qu'il travaille donc, qu'il n'épargne ni son temps ni ses peines, et il arrivera. Nous voudrions pouvoir nous dispenser de parler du comte Or; mais notre office de chroniqueur nous oblige d'en dire deux mots.

Ni premiers sujets, ni chanteurs, personne n'a fait son devoir: nous avons plus d'une fois surpris M. Terra en flagrant délit de faux, et M^{lle} Amélie (le jeune page) ne savait pas son rôle; M. Hermann seul a satisfait le public dans son air du 1^{er} acte. Quant à M^{lle} Thibaut, qui jouait Radegonde, elle fait bien de se refuser à chanter les rôles de forte chanteuse... Heureusement que l'espace de conflit qui s'était élevé, à cause d'elle, entre le public et l'administration, n'aura pas de suite. Cette dame et M^{lle} Humbert ont toutes deux consenti à une réduction de leurs appointements, afin de mettre la direction à même de nous procurer une forte chanteuse capable de tenir cet emploi.

Nous comptons avoir jeudi la continuation des débuts de M. et de M^{lle} Leroyer dans la *Pie Volante* et les *Premières Amours*; mais des dispositions ont obligé la direction à changer le spectacle: on a d'abord annoncé la Muette en entier; puis on en a retranché trois actes qu'on a remplacés par un vaudeville en un acte, *Un Ange au sixième étage*; échanges qui a valu à cette pièce une bordée de sifflets qu'elle ne méritait pas. Du reste, on aurait peut-être aussi bien fait de retrancher aussi ces deux actes; car la manière dont ils ont été exécutés, sauf toutefois la prière, était loin de pouvoir nous dédommager.

Le répertoire des vaudevilles n'a pas subi de modification; on n'a donné cette semaine aucune nouveauté. *Clermont*, qu'on a joué dimanche au lieu du *Commis-Voyageur*, a été pour M. Blot l'occasion de nous montrer un très-beau talent; il n'a pas faibli un seul moment dans le rôle difficile de l'aveugle. Inutile de dire que M. Paul Canut a fait rire dans le Bal du Grand Monde; mais n'oublions pas de mentionner que M. Blanchard commence un peu à se corriger, et qu'il a donné un cachet assez original au rôle de Blanchet dans *Moiroud et Co*. Accueilli par des sifflets à son entrée en scène dans cette pièce, M. Amédée a déclaré que, voyant qu'il n'avait pas le bonheur de plaire au public, il se retirait.

Les BUREAUX de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la province SONT TRANFÉRÉS rue Bonne-Fortune, n. 2 (derrière St-Paul.)

Erratum. Il s'est glissé une erreur dans l'avis de l'administration communale, relatif à l'adjudication de l'entreprise du poids public et à l'exposition en vente des vieux casques: le jour fixé pour cette adjudication et pour cette vente est le mercredi 21 de ce mois.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 16 NOVEMBRE.

Naissances: 3 garç., 4 filles.

Mariages 15, savoir: entre
F. Henri Pirson, serrurier, à Montegnée et Marie-Rosalie Duchâteau, blanchisseuse, faubourg Ste-Marguerite. — Servais Bairewe, tisserand, rue Puits-en-Sock et Marie-Barbe Mélotte, journalière, rue Grand-Paul. — Thomas-Joseph Juprelle, plombier, rue Saucy et Marie-Françoise-Thérèse Lepaillier, journalière, en Bèche. — Ed. Dégay, tisserand, en Bèche et Marie-Anne Joineau, journalière, en Nassarue. — Arnold Kinson, cultivateur, faubourg Sainte-Marguerite et Marie-Josephe Houbriek, sans profession, même faubourg. — M. Joseph Radille, armurier, faubourg Viregnis et Marie-Frg. Victoire Kairis, journalière, faubourg St.-Léonard. — Gilles-Joseph L. Michel, ferblantier, rue des Récolets et Marie-Elisabeth Gobert, couturière, derrière St-Pholien. — Henri George, journalier, rue de la Botte et Marie-Josephe Siquet, journalière, même rue. — Henri Parent, fondeur en cuivre, derrière St-Thomas, veuf de Marie-Barbe-Deudonné Dubois et Marie-Joséph Joset, journalière, même rue. — Henri Crasborn, journalier, à Mesch et Marguerite-Joseph Delnoz, sans profession, faubourg St-Léonard. — François-Joseph Lecointe, cocher, à Somme-Leuze et Marie-Catherine Kokekoren, fille de quartier, rue Féronstrée. — Jean-Hubert Joostin, étudiant, place du Marché et Jeanne-Marie-Alexandrine Davreux, sans profession, même rue. — François-Joseph Reculé, fondeur en cuivre, rue St-Nicolas et Marie Bierna, cultivatrice, même rue.

LIBRAIRIE
DE
L.-J. BAYAUX-PARIS,
A HERVE.

On trouve à cette librairie tous les livres classiques à l'usage du collège et des écoles primaires; livres d'éducation, et ainsi que registres, papiers, plumes, encre et autres fournitures de bureau.

Le même se charge de fournir tous les ouvrages de théologie, médecine et jurisprudence, livres de piété et la bonne littérature. 1602

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

DIMANCHE prochain, on JETTERA des ROUES de DINDONS chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

J. BACHA,

PIED DU PONT-D'ILE, N° 763, vient de réassortir ses MAGASINS DE MUSIQUE, d'INS-TRUMENTS, Cordes idem, Orgues pour la danse, Nouveautés Quincaileries, grand assortiment d'ACCORDEONS, Boîtes à musique, OUVRAGES de SPA, beau et grand choix d'OBJETS pour cadeaux de St-NICOLAS et D'ÉTRENNES, grande quantité de jeux. Tout au plus bas prix. 1660

A VENDRE, rue du Pont-d'Avroy, n° 587, UN BEAU CHEVAL ENTIER, provenant d'une superbe jument anglaise et de Comète, étalon tartare des haras du gouvernement. 1587

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.

Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries.

S'adresser quai de la Sauvenière, n° 56. 1520

MARDI 20 Novembre 1838, à 1 heure de relevé, M. Lambert JOIRIS, FERA VENDRE, en sa demeure, rue Petit-Joucken, n. 489, à Liège, par le ministère de M^{re} BIAR et PAR PORTIONS,

3000 PERCHES A HOUBLON
ET 50 BOTTES D'ÉCHALAS. — AU COMPTANT.
Les personnes connues pourront avoir un crédit de six mois. 1614

A VENDRE POUR EN TOUR DE SUITE UNE BELLE MAISON

bâtie depuis peu d'années, composée au rez-de-chaussée de deux pièces avec cuisine, caves, deux pompes, citerne, cour et jardin. Cinq chambres à l'étage et grenier. Cette maison fait face à la nouvelle rue de la Cathédrale, N° 75. 4453

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, UNE belle et vaste maison,

SITUÉE A LIÈGE, Non loin du centre et au bord de la meuse, propre à tous genres d'industrie. S'adresser à M^{re} RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1544

VENTE PAR LICITATION.

Le LUNDI 26 NOVEMBRE 1838, à trois heures après-dinée,

Le notaire MOXHON VENDRA AUX ENCHERES, en son étude, rue Hors-Château,

UNE MAISON,

avec cour et bâtiment derrière, située à Liège, rue Basse-Sauvenière, N° 839-20. S'adresser audit notaire MOXHON, pour connaître les titres et conditions. 1574

ÉTUDE DE M^e. LAMBINON.

A Surenchérir

D'UN ICE,
JUSQU'INCLUS LE 23 NOVEMBRE 1858,

UNE MAISON

FORGE ET DÉPENDANCES, avec un jardin de 3 verges grandes y contigu, situés en *Trou-Souris*, commune de Grivegnée, adjugés provisoirement à 900 francs. 1601

Avis de Surenchérir.

Jusqu'incl. le 22 novembre 1858, on peut Surenchérir d'un dixième sur le prix d'une Maison, avec 15 ares et 29 mètres carrés de jardin, sise à Ans, Ruelle Hurbise, n° 246, adjugée provisoirement, outre les charges, à frs. 1400. S'adresser en l'étude du notaire DE BEFFE, rue Sœurs de Hasque, à Liège, et à M^e. DANTHINNE, à Ans, numéro 271.

vente

DÉFINITIVE ET SANS REMISE.

JEUDI 22 NOVEMBRE 1858, à 2 heures après dînée, LE NOTAIRE MOXHON VENDRA AUX ENCHÈRES, EN SON ÉTUDE, RUE HORS-CHATEAU, UNE BELLE ET

GRANDE MAISON

SOLIDEMENT BATIE, ET EN BON ÉTAT, Avec cour, arrière bâtiment et écurie, sise à Liège, Quai St.-Léonard, n° 18, joignant du levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart. SUR LA MISE A PRIX DE 15000 francs. Cette Maison a droit de passage par la ruelle qui la longe du côté de Liège; par la position au bord de la meuse, elle convient principalement à un commissionnaire. S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connaître les titres et conditions en l'étude du notaire MOXHON. 1685

Le 17 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, Par le ministère et en l'étude du notaire BOULANGER, à Liège, rue Hors-Château, n° 36, IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES, 1^o d'une bonne et solide MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE DES TANNEURS, N° 39, Divisée en deux corps de bâtiments séparés par une cour, communiquant l'une à l'autre par l'étage.

Elle se compose de TREIZE PIÈCES A FEU, chambres à provisions et de domestiques, cuisine avec pompe, deux beaux escaliers bien éclairés, grands greniers, trois caves sous le quartier de devant et une sous celui de derrière; plusieurs fosses à tanner le cuir se trouvent dans la cour. Elle a vue et issue sur la Meuse et est avantageusement placée pour un commerçant ou un tanneur; par sa situation agréable, elle convient également pour un rentier.

2^o Un beau et grand jardin clos de murs de trois côtés, vis-à-vis la maison susdite, n'en étant séparé que par la rue; il est planté d'une quantité d'arbres à fruit en bon état; il s'y trouve un grand magasin, ayant une porte sur la rue, portant le n° 102, on pourrait en faire une bonne habitation; et encore un petit pavillon, composé d'une chambre à feu, pompe, four, grenier et cave.

Après que ces immeubles auront été exposés en vente en deux lots ils le seront en un seul.

S'adresser pour voir ces immeubles à la maison susdite, de dix heures du matin à deux de l'après-midi, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude dudit notaire BOULANGER. 1617

Prisons de Liège.

REMISE

DE L'ADJUDICATION DES FOURNITURES.

L'adjudication des FOURNITURES nécessaires à l'entretien des détenus de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, PENDANT L'ANNÉE 1859, annoncée d'abord pour le 20, aura seulement lieu le 30 Novembre, à dix heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement Provincial, par devant la commission administrative de ladite maison de sûreté.

Les soumissions cachetées devront être remises avant neuf heures du matin.

On peut prendre inspection du cahier des charges à l'Hôtel du Gouvernement provincial 5e. et 4e. divisions, et chez le conciergé de la prison des femmes au palais.

Le vice-président, DEWANDRE. Le secrétaire, E.-V. GODET.

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER

ET

D'ARMES ANCIENNES

APRÈS DÉCÈS.

VENDREDI et SAMEDI 23 et 24 NOVEMBRE 1858, à 2 heures précises de relevée,

Le notaire BIAR résidant à Liège, VENDRA en la maison n. 516 et 517, faubourg St-Gilles, audit Liège, un

BEAU MOBILIER

consistant en garde-robes, commodes, glaces, tables, canapés, chaises bouffées et autres, lits, matelas, un beau poêle à colonnes, batterie de cuisine, vaisselle, etc.; plus une grande quantité d'armes, telles que fusils romains, fusils portugais, dits Craw, bombardes en cuivre mêlé dites trompes, pistolets en cuivre mêlé et grand nombre de platines de diverses espèces.

AU COMPTANT.

La vente commencera par le mobilier. 1575.

beau bien patrimonial A VENDRE.

Consistant 1^o en une BELLE MAISON de maître, composée d'un beau salon, deux autres pièces et deux cuisines au rez de chaussée, plusieurs pièces à l'étage, quatre caves, beaux greniers avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, ancienne brasserie avec une grande citerne, cour entourée de beaux bâtiments bâtis en pierres et couverts en ardoises, jardins garnis d'arbres à fruits, vergers, prairies et allées y attenant, le tout ne formant qu'un ensemble d'environ quatre hectares, et une petite maison avec bâtiments et jardin joignant la précédente.

2^o EN UNE BELLE ET BONNE FERME, composée de bâtiments solides, avec cour et jardins y attenant, de superbes prairies, de terres et pâtures en plusieurs parcelles, d'une contenance d'environ soixante deux hectares.

3^o En une PARCELLE DE BOIS, ancienne croissance, d'environ un hectare et demi.

Ces BIENS sont situés à OCOQUIER EN CONDROZ à une demi lieue de la route de Liège à Marche: Ils seront premièrement exposés aux enchères en trois lots séparés comme ci-dessus, et ensuite réunis en masse.

LA VENTE AURA LIEU LE CINQ FÉVRIER 1859, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire ADAMS, à Liège, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges. 1615

VENTE DEFINITIVE

DE

BONNES RENTES.

Le LUNDI 10 DÉCEMBRE 1858, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

Par le notaire GILKINET, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 61,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

PAR UNE SEULE ADJUDICATION,

DES RENTES ANNUELLES ET PERPETUELLES

SUIVANTES :

MONTANT DE LA RENTE.	CAPITAL.	DÉBITEURS.
1 4 fr. 55 c. (5 fl. 15 sous Br.-L.)	Fr. C. 91 »	Messieurs Martin Joiris, de Grivegnée.
2 4 fr. 86 c. (4 fl. Br. L.)	97 20	Pierre Thonnard, garçonbrasseur à Liège.
3 64 fr. 82 c. (53 fl. 7 sous Br.-L., partie d'une de 280 fls. Br.-L.)	1871 17	Denonancourt, propr. à Chiny.
4 695 fr. 91 c.	22486 81	Ph.-J.-B. de Limbourg propriétaire, et autres, demeurant à Theux. Pirard, propriétaire à Villers-le-Bouillet et autres.
5 12284 litres 76 centilitres (50 muids) épeautre.		M ^{me} V ^e Lejeune, de Sclessin, près Liège
6 5071 litres 19 centilitres (12 muids 4 setiers) épeautre et 2 chapons évalués à 5 fr. les deux.		
7 214 litres 98 centilitres (7 stiers) épeautre.		Léonard Gathoye, demeurant à Magnée, canton de Fléron.

Ces RENTES sont bien servies et hypothéquées. S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire GILKINET. 1593

Vente

D'IMMEUBLES

ET

RENTES

POUR SORTIR D'INDIVISION.

Le JEUDI 22 NOVEMBRE 1858, à 9 heures du matin, A L'HOTEL du PAON, à Tongres, il sera vendu publiquement et en détail, savoir :

A. Vingt parcelles de terre à labour et trois pièces de pré, situées à Vliermaalrood, Berg, et Ketzingen, arrondissement de Hasselt.

B. Divers capitaux de bonnes rentes et s'élevant cumulativement à 11,655 frs. 98 c.

Des affiches donneront les indications nécessaires.

Pour s'en procurer, comme pour la communication des titres et conditions, s'adresser aux notaires KEPPELNE et SERVAIS, à Liège. 1570

VENTE

DE PLUS DE 400 MARCHÉS

DE

BEAUX SAPINS ET CHÊNES.

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, 3, 4 et 5 DÉCEMBRE

1858, chaque jour à 11 heures précises du matin,

M. le baron DE SELYS DE FANSON, fera VENDRE publiquement, à son château d'OPOETEREN, près de *Museyck*, par le ministère du notaire SERVAIS, de Liège,

UNE TRÈS-FORTE QUANTITÉ

DE

SAPINS ET CHÊNES,

également propres à tous les genres d'ouvrages et constructions, eu égard à la bonne qualité des arbres, leur hauteur et grosseur extraordinaires.

Les bois sont situés à proximité du canal, ce qui en rend le transport facile et peu coûteux.

S'adresser audit château, où l'on obtiendra les indications nécessaires. 1590

A LONG TERME DE CRÉDIT.

ADJUDICATION DEFINITIVE.

Lors d'une première mise aux enchères DE LA PIÈCE DE TERRE, ci-après désignée l'adjudication en fut ajournée.

Elle aura lieu DÉFINITIVEMENT LE JEUDI 22 novembre 1858, à 10 heures du matin par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château à Liège.

Cette pièce de terre est située dans la petite campagne de Grandaa, commune de Hermée, elle est exploitée par la veuve Cajot, et doit contenir 65 ares 59 centiares (15 verges grandes), et plus suivant qu'il y a lieu, d'après les titres et le plan qui sont déposés en la dite étude où on peut en prendre connaissance, de même que du cahier de charges.

L'adjudicataire aura toute facilité pour le paiement du prix. 154

VENTE

DEFINITIVE ET SANS REMISE,

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ

PATRIMONIALE,

SISE A 3 LIEUES DE LIÈGE ET A 2 LIEUES DE VERRIERS.

MARDI 20 NOVEMBRE 1858, à 2 heures de relevée,

Il sera procédé en l'étude de M^e LAMBINON, notaire, place Derrière l'Hôtel-de-Ville à Liège, à la VENTE aux enchères publiques :

1^o de la propriété

DE

CHETIFONTAINE,

Composée d'un château, ferme et autres dépendances, avec environ 85 bonniers métriques de jardin, prairies et terres labourables en différentes pièces, située à Chetifontaine, commune de Theux.

2^o De deux PETITES FERMES avec leurs dépendances et environ 16 bonniers de jardins, prairies et terres arabes, situées à Baneux, commune de Louveigneur.

Ces immeubles, qui dépendent tous de la terre de Chetifontaine, seront vendus en un seul lot, sans aucune réserve de surenchère.

S'adresser audit M^e LAMBINON pour avoir connaissance des titres et conditions. 1577

Le JEUDI 29 de ce mois, à 10 heures, Le notaire PAQUE, VENDRA DÉFINITIVEMENT et sans réserve, aux Enchères Publiques, devant M. OPHOVEN, juge-de-peace, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à Liège,

UNE MAISON,

AVEC COUR, CUVES ET TANNERIES, SISE A LIÈGE, RUE DES TANNEURS, N. 89, tenant à MM. Deveux et Sauvage; sur la mise à prix de 6000 francs en sus de 2660 fr. montant des capitaux des rentes qui la grèvent. S'adresser, pour les conditions, audit bureau ou en l'étude du notaire. 1616

Le LUNDI 19 Novembre 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude rue Hors-Château, à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

ET RENTES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

- 1. Une MAISON n. 128, avec jardin et dépendances tenue par la veuve Streep.
2. Une MAISON n. 129, avec jardin et dépendances, occupée par Louis Everard.
3. Une MAISON n. 130, avec jardin et dépendances, occupée par Jacques Leclerc.
4. Une MAISON n. 132, avec jardin et dépendances, occupée par Catherine Everard.
5. Une HOUBLONNIÈRE, contenant 31 ares 58 centiares, située à Froidmont en lieu dit Bernimolin, exploitée par a veuve Streep.
6. Un PRÉ contenant 43 ares 59 cent. faisant partie du pré Mativa, à la Boverie, même commune.
7. L'ILE dite des Cochons, située vis-à-vis de Fetinne, commune de Liège, exploitée par Gérard Dessart.
8. Le quart du PRÉ Jean Renard, contenant en son entier 75 ares ou environ, située dans la commune d'Angleur.
9. Une RENTE de 60 fr. 78 c., représentatifs de 50 florins de Liège, due par Gérard Mestrez à Tilff.
10. Le quart d'une Rente de 7 fls. 84 cents des Pays-Bas ou de 16 fr. 58 c., due par Hubert Desaiwe de la commune d'Angleur.
11. Une RENTE de 4 fr. 86 c., ou 4 fls. de Liège, due par la V° Jean Deltour, de la commune de Bombée.
12. Une de 2 fls. de Liège ou de 2 fr. 43 c. due par Etienne Bouhon à Tilff.
13. Une RENTE de 91 fr. 16 c. ou 75 fls. de Liège, due par la commune de Basoha, près de Huy.
S'adresser en l'étude dudit notaire BOULANGER, pour prendre inspection des titres de propriété et des conditions de la VENTE. 1524

VENTE

D'IMMEUBLES

SITUÉS A JUPILLE ET A GRIVEGNÉE.

Le 21 NOVEMBRE 1858, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ, en l'étude du notaire LAMBINON, place Derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES Immeubles

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

- Premier lot. Un PRÉ contenant deux verges grandes quinze petites, situé en Droxhe, commune de Jupille, joignant d'un côté à Loxhay, d'un autre à Beaudribaye, d'un troisième à Joseph Declaye et d'un quatrième à la Lèche.
2° lot. Une HOUBLONNIÈRE de trois verges grandes quinze petites, située en lieu dit à la Barge, commune de Grivegnée, joignant à Mrs. Pinay et Libert et à la fabrique de l'église de Jupille.
3° lot. Un PRÉ d'un verger grande, situé en Droxhe, commune de Grivegnée, aboutissant à Mrs. Khauffaire, Jehotte et Detombay.
4° lot. Un COTILLAGE de une verge grande cinq petites nommé le Petit-Boka, situé à la Neuville, commune de Grivegnée, joignant à Mrs. Douffet et Laurenty. S'adresser audit M° LAMBINON. 1576

MAISONS DE COMMERCE A VENDRE.

M° DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 11 DÉCEMBRE prochain, à 9 heures du matin,

IL PROCÉDERA,

Par devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay, à la requête des héritiers Velu,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS, savoir :

- 1er. lot. — Une MAISON, sise à Liège, pied du pont des Arches, n° 956.
2me. lot. — Une AUTRE joignant la précédente, n° 955.
3me. lot. — Et un MAGASIN ayant son entrée sous le pont des Arches.
S'adresser audit notaire. 1612

Le 26 NOVEMBRE 1858, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M° RENOUZ, notaire à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

Maison de Commerce

Consistant en bâtimens d'habitation, étables, remises, écuries, grande cour avec environ 14 verges de pré et jardin y attenant, située au Bois-de-Breux, commune de Grivegnée. L'étendue des bâtimens, la distribution des appartemens, leur proximité de plusieurs houillères, rendent cette propriété propre à tout ETABLISSEMENT INDUSTRIEL. S'adresser à maître RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1543

Vente

D'IMMEUBLES

SITUÉS A LIÈGE ET A BRESSOUX.

JEUDI 22 NOVEMBRE 1858, à deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude de maître LAMBINON, notaire à Liège, sise place Derrière l'Hôtel-de-Ville, à la VENTE DÉFINITIVE et sans aucune remise des IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

- 1er. lot. Une Maison avec cour, étables, four, puits et 15 verges grandes de houblonnière, située en lieu dit Gadisseux, à Bressoux, joignant du levant au chemin dit l'Ancienne Voie de Jupille, du midi à Fivé et autres, du couchant à Cox-Lahaye et autres, du nord à la V° Ph. Simonis. Ces immeubles pourraient être divisés en plusieurs lots au gré des amateurs.
2e. lot. Une pièce de Houblonnière, située en Cornillon, commune de Liège, contenant 2 verges grandes, 5 petites, tenant du levant à Donnay, du midi aux enfans Driane, du couchant à la veuve Lambert Declaye et du nord à la veuve André Declaye.
3e. lot. Une Pièce de Cotillage, contenant 3 verges grandes, située à la Neuville, à Bressoux, commune de Grivegnée, joignant du levant Joseph Declaye, du midi à Nicolas Clément, du couchant à Lesuisse et du nord à Rassenfosse.
4e. lot. Un Pré situé à la Bache, commune de Grivegnée, contenant 3 verges grandes, joignant du nord à la veuve André Declaye, du midi à Henrard, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barbox.
5e. lot. Un Pré, situé au même lieu, contenant 6 verges grandes, joignant du levant à Léonard Colard, du midi à Guillaume Henrard, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barbox.
6e. lot. Une Pièce de Houblonnière, située à Bressoux, commune de Grivegnée, derrière Bovy, contenant 3 verges grandes, tepant du levant à Nicolas Laurenty, du midi à Jean Heptia, du couchant à Joseph Pirnay et au chemin.
7e. lot. Un Pré, situé à la Haute-Droxhe, commune de Grivegnée, joignant du levant à M. Lemarié, du midi aux enfans Henrard, du couchant à la veuve Renson et au chemin de Jupille.
8e. lot. Un Pré situé en Droxhe, commune de Grivegnée, contenant une verge grande et demie, tenant du levant aux hospices de Liège, du midi à Lambert Paulus, du couchant à Fraikin et du nord au même.
9e. lot. Une Pièce de Terre, située en Droxhe, commune de Grivegnée, contenant 4 verges grandes, joignant du levant aux héritiers de Mme. Libert, du couchant à Fraikin, du nord à la veuve Joseph Declaye.
S'adresser audit M° LAMBINON, dépositaire des titres, avec lequel on peut traiter de gré à gré avant la vente. 1572

VENTE

D'UN

BEAU MOULIN

AVEC UNE

maison y contigue,

SITUÉS AU FAUBOURG Ste.-MARGUERITE, A LIÈGE.

LUNDI 19 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par M° LAMBINON, notaire à Liège, au bureau de M. le juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, sis rue d'Amay, n° 653,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UN

beau moulin à farine,

Mû par un ruisseau qui ne tarit jamais,

avec une belle maison

COTÉE 131,

Composée d'un quartier de maître, habitation pour le meunier, écurie, cour, jardin, prairie, vignes et autres dépendances, le tout en très-bon état et formant un seul ensemble d'une superficie d'environ 15 verges grandes, situés rue Bas-Rhieux, au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège. Ces immeubles sont loués par bail authentique, non compris le quartier de maître, moyennant un loyer annuel de 1422 francs.

L'acquéreur pourra entrer en jouissance immédiatement et des facilités seront accordées pour le paiement du prix. S'adresser à M. le juge-de-peace et au notaire susdits, pour avoir connaissance des titres et conditions. 1537

BOURSES.

PARIS, LE 15 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Financial instruments (e.g., Trois p. c., Quatre p. c.) and their respective values (e.g., 81 95, 105).

AMSTERDAM, LE 15 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Financial instruments (e.g., HOLL. Dette activ., Dito 2 1/2) and their respective values (e.g., 101 1/4, 53 3/4).

ANVERS, LE 16 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Financial instruments (e.g., ANVERS. Det. act., Det. diff.) and their respective values (e.g., 105 3/4, 50 1/4).

CHANGES.

Table with 2 columns: Locations (e.g., Amsterd., Rotterd., Paris) and exchange rates (e.g., 5/8 p., 5/8 p.).

BRUXELLES, LE 16 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Financial instruments (e.g., Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild) and their respective values (e.g., 54 1/2, 101 3/4).